

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

**DIRECTION GENERALE
SERVICE CONTRACTUALISATION STRATEGIE TERRITORIALE**

**FONDS DE CONCOURS - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE
DE THEIX-NOYALLO - TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE
DE CLEISSE**

Dans le cadre de la délibération du 24 mars 2022 et reprise au sein du Pacte financier et fiscal, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'Agglomération pour soutenir leurs projets d'investissement.

Les modalités d'attribution et de versement ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 24 mars 2022.

La commune de THEIX-NOYALLO a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 17 mai 2023 pour son projet de travaux de sécurisation de la traversée du village de Cleisse.

La commune de THEIX-NOYALLO sollicite donc un fonds de concours pour réaliser les travaux pour un montant total de 112 710 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'Agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 30 000 €.

Le Département du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale est également sollicité à hauteur de 7 119 €.

Vu la délibération du 24 mars 2022 relative au fonds de concours « soutien à l'investissement des communes », il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 30 000,00 € à la commune de THEIX-NOYALLO, pour le projet travaux de sécurisation de la traversée du village de Cleisse ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de THEIX-NOYALLO ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE
EN SITE PROPRE DE LA ROUTE DE SAINTE ANNE**

MARCHE N° 2021.058

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet de modifier la mission ACT initialement prévue. Cette mission était une mission partielle.

L'évolution du projet nécessite une mission ACT complète (production des pièces techniques du DCE, analyse des offres).

La prise en compte de cette mission ACT complète engendre la réévaluation du taux de maîtrise d'oeuvre. Ce taux passe de 5,99 % à 6,17 %.

Le nouveau montant de la mission de maîtrise d'oeuvre est ainsi porté à 170 451,31 € HT au lieu de 165 578,66 € HT pour un montant de travaux de 2 762 582 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec le groupement **SERVICAD INGENIEURS CONSEILS / STRATERA / AGENCE UNIVERS** ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



AVENANT N° 3 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Service Commande Publique

PIBS 2

30 rue Alfred Kastler

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 68 33 83

Télécopie : 02 97 68 14 25

Courriel : c.virlet@gmvagglo.bzh

Code d'identification national : 20006793200018

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Représenté par : Monsieur le Président

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :

SERVICAD INGENIEURS CONSEILS

3 RUE CONDORCET

56530 QUEVEN

SIRET : 51161702900075

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
STRATERA 1122 AV DU PIREE 34000 MONTPELLIER	SIRET : 89075834500015
AGENCE UNIVERS 18 RUE DANTON 35700 RENNES	Tél. : 02 99 63 64 66 SIRET : 38373211200032

C - Objet du marché

M/MOE POUR AMENAGEMENT CYCLABLE EN SITE PROPRE ROUTE SAINTE ANNE VANNES

Marché n° 2021.058
Référence CHORUS du marché : 21058000
Date de la notification : 12/10/2021

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 89 850,00 €
- Montant TTC : 107 820,00 €

D - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de modifier la mission ACT initialement prévue. Cette mission était une mission partielle.

L'évolution du projet nécessite une mission ACT complète (DCE, analyse des offres). La prise en compte de cette mission ACT complète engendre la réévaluation du taux de maîtrise d'oeuvre. Ce taux passe à 6,17 % au lieu de 5,99 %.

Le nouveau montant de la mission de maîtrise d'oeuvre est ainsi porté à 170 451,31 € HT au lieu de 165 578,66 € HT pour un montant de travaux de 2 762 582 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Le Président

David ROBO

BUREAU DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

MARCHES PUBLICS

**ACQUISITION DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES
MENAGERES (AVEC SYSTEME D'IDENTIFICATION OU PREDISPOSITION), DES DECHETS
RECYCLABLES ET DU VERRE**

MARCHE N° 2020.086

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes de la période initiale du marché qui prend fin le 02/12/2023, afin de poursuivre la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur le territoire de GMVA.

Le seuil maximum est ainsi porté à 412 500 € HT au lieu de 375 000 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2023, il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société SULO FRANCE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



AVENANT N° 2 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Service Commande Publique

PIBS 2

30 rue Alfred Kastler

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 68 33 83

Télécopie : 02 97 68 14 25

Courriel : c.virlet@gmvagglo.bzh

Code d'identification national : 20006793200018

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>

<https://marches.megalix.bretagne.bzh>

Représenté par : Monsieur le Président

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

SULO FRANCE

3 RUE GARIBALDI

69800 SAINT PRIEST

SIRET : 77815194401120

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

ACQUISITION CONTENEURS SEMI ENTERRES POUR LA COLLECTE DES OM, DES DECHETS RECYCLABLES ET DU VERRE

Marché n° 2020.086

Référence CHORUS de l'accord-cadre : 20086000

Date de la notification : 03/12/2020

Durée de la période initiale : accord-cadre conclu pour une période initiale de 3 ans à compter de la notification du marché.

Nombre de périodes de reconduction : 1
Durée de chaque période de reconduction : 12 mois
Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 4 ans

Montant maximum de commandes pour la période initiale de l'accord-cadre de 3 ans
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 375 000,00 €

Montant maximum de commandes pour la période de reconduction de l'accord-cadre de 1 an
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 125 000,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Cet avenant a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes de la période initiale du marché qui prend fin le 02/12/2023, afin de poursuivre la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur le territoire de GMVA.

Le seuil maximum est ainsi porté à 412 500 € HT au lieu de 375 000 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Le Président

David ROBO

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 8 « CLOISONS - PLATRERIE - DOUBLAGE »

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte des ajustements de doublages-cloisons-plafonds.

Il s'agit des travaux suivants :

- renforcement de la cloison entre le laboratoire et l'espace de rencontre car c'est une cloison grande hauteur
- calfeutrement d'un tirant métallique au niveau de la cloison entre le laboratoire et l'espace de rencontre
- ajustement des quantités et des dimensions des trappes de plafond suite aux demandes des lots CVC et électricité
- doublage supplémentaire de 4 m² dans le local rangement pour calfeutrement des réseaux
- retrait d'un isolant bois au niveau de certains plafonds car pas de nécessité d'isolation acoustique complémentaire.

De ces travaux, il en résulte une plus-value de 566,17 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	148 120,82 € HT
Avenant n° 1	9 734,18 € HT
Avenant n° 2	566,17 € HT
Montant du marché	158 421,17 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société ATLANTIC PLAC ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



AVENANT N° 2 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Service Commande Publique

PIBS 2

30 rue Alfred Kastler

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 68 33 83

Télécopie : 02 97 68 14 25

Courriel : c.virlet@gmvagglo.bzh

Code d'identification national : 20006793200018

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Représenté par : Monsieur le Président

B - Identification du titulaire du marché

ATLANTI PLAC

69-71 RUE JEAN JAURES

56600 LANESTER

SIRET : 79989437300023

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

M/LTD CONSTRUCTION CENTRE INTERPRETATION OSTREAPOLIS - COMMUNE DU TOUR-DU-PARC - LOT 8
CLOISONS PLATRERIE DOUBLAGES

Marché n° 2020.147 - lot n° 8

Référence CHORUS du marché : 20147080

Date de la notification : 02/06/2021

Délai d'exécution : 15 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 148 120,82 €
- Montant TTC : 177 744,98 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT
1	28/12/2022	Augmentation de montant	9 734,18 €

E - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de prendre en compte des ajustements de doublages-cloisons-plafonds.

Il s'agit des travaux suivants :

- renforcement de la cloison entre le laboratoire et l'espace de rencontre car c'est une cloison grande hauteur
- calfeutrement d'un tirant métallique au niveau de la cloison entre le laboratoire et l'espace de rencontre
- ajustement des quantités et des dimensions des trappes de plafond suite aux demandes des lots CVC et électricité
- doublage supplémentaire de 4 m² dans le local rangement pour calfeutrement des réseaux
- retrait d'un isolant bois au niveau de certains plafonds car pas de nécessité d'isolation acoustique complémentaire.

De ces travaux, il en résulte une plus-value de 566,17 € HT.

Montant du marché avant avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 157 855,00 €
- Montant TTC : 189 426,00 €

Montant de l'avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 556,17 €
- Montant TTC : 679,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,95 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 158 421,17 €
- Montant TTC : 190 105,40 €

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Le Président

David ROBO

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 11 « ELECTRICITE »

AVENANT N° 3

Des éclairages spécifiques ont été demandés pour mettre en valeur les produits de la boutique.

Cette demande n'a été prise en compte qu'en partie dans l'avenant n° 1 suite à une erreur de report de prix.

Cette décision a pour objet de régulariser cette situation. Il en résulte un plus-value de 1 376,85 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	137 933,50 € HT
Avenant n° 1	18 203,95 € HT
Avenant n° 2	2 242,06 € HT
Avenant n° 3	1 376,85 € HT
Montant du marché	159 756,36 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec la société SVEG ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



AVENANT N° 3 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Service Commande Publique

PIBS 2

30 rue Alfred Kastler

CS 70206

56006 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 68 33 83

Télécopie : 02 97 68 14 25

Courriel : c.virlet@gmvagglo.bzh

Code d'identification national : 20006793200018

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Représenté par : Monsieur le Président

B - Identification du titulaire du marché

SVEG

ZAC DE KERNIOL

21 RUE DES FRERES LUMIERE

56000 VANNES

Tél. : 02 97 40 70 71

SIRET : 87728018000036

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

M/LTD CONSTRUCTION CENTRE INTERPRETATION OSTREAPOLIS - COMMUNE DU TOUR-DU-PARC - LOT 11
ELECTRICITE

Marché n° 2020.147 - lot n° 11

Référence CHORUS du marché : 20147110

Date de la notification : 02/06/2021

Délai d'exécution : 15 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 137 933,50 €
- Montant TTC : 165 520,20 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

E - Objet de l'avenant

Des éclairages spécifiques ont été demandés pour mettre en valeur les produits de la boutique.

Cette demande n'a été prise en compte qu'en partie dans l'avenant n° 1 suite à une erreur de report de prix.

Cet avenant a pour objet de régulariser cette situation. Il en résulte un plus-value de 1 376,85 € HT.

Montant du marché avant avenant n° 3 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 158 379,51 €
- Montant TTC : 190 055,41 €

Montant de l'avenant n° 3 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 376,85 €
- Montant TTC : 1 652,22 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 159 756,36 €
- Montant TTC : 191 707,63 €

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Le Président

David ROBO

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230609-230609_DEC05-AU

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMELE
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

COMMANDE PUBLIQUE

PRESTATIONS DE SECURISATION DES DECHETERIES

MARCHE N° 2023.091

LANCEMENT DU MARCHE

Une consultation des entreprises doit être lancée pour le marché visé en objet, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 de ce même code.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2023, reconductible deux fois un an.

Le montant total des commandes est compris entre :

- un seuil minimum de 12 000 € HT/an
- un seuil maximum de 35 000 € HT/an.

Ces montants seront identiques pour les deux périodes de reconduction.

Il vous est proposé :

- *de lancer une consultation des entreprises pour le marché visé en objet selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION
AUTOUR DE LA COMPETENCE DECHETS**

MARCHE N° 2023.087

LANCEMENT DU MARCHE

Une consultation des entreprises doit être lancée pour le marché visé en objet, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 de ce même code.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 26 septembre 2023, reconductible deux fois un an.

Le montant maximum de commandes est fixé à 40 000 € HT/an. Ce montant sera identique pour les deux périodes de reconduction.

Il vous est proposé :

- *de lancer une consultation des entreprises pour le marché visé en objet selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the logo and extending across the bottom right of the page.

SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

FINANCES

SUBVENTIONS

SOLIDARITES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

-1-

SECOURS CATHOLIQUE

« Au coup de pouce » Epicerie sociale de Monterblanc

Le Secours catholique anime et gère l'épicerie sociale du canton d'Elven, « Au coup de pouce » basée à Monterblanc. L'épicerie sociale fournit des denrées alimentaires à destination des familles, sur orientation du CCAS ou d'un travailleur social.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 800 € pour un budget prévisionnel de 19 000 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 200 € au Secours catholique pour la gestion de l'épicerie sociale de Monterblanc au titre de l'année 2023.

-2-

LES RESTOS DU CŒUR

Outre la distribution des repas équilibrés aux plus démunis, l'association met l'accent sur une approche globale de la personne, en développant l'accueil et l'écoute dans la durée.

La demande de subvention porte plus particulièrement sur une aide à la prise en charge de la facture des fluides pour le centre d'activités de Vannes, situé au 34, rue du Général Giraud.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour une subvention de 8 804 € pour un budget prévisionnel de 16 804 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 5 200 € aux Restos du cœur au titre de l'année 2023.

-3-

CIDFF

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) œuvre à l'accompagnement global et personnalisé des femmes par la mise à disposition de toutes les informations utiles dans les

domaines juridique, professionnel, économique, social et familial. Il souligne l'augmentation des sollicitations concernant les violences intrafamiliales et les violences sexistes.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 5 000 € pour un budget prévisionnel de 772 530 €

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 100 € au CIDFF au titre de l'année 2023.

-4-

ATELIER COOPERATIF ET CITOYEN

Cette association est née en 2013 de la volonté de citoyens de renforcer le lien entre les habitants et parmi eux les plus fragiles. L'objectif est de proposer aux personnes en difficultés sociales un lieu non institutionnel permettant de retrouver au travers des échanges et des activités une valorisation identitaire pouvant favoriser le sentiment d'appartenance à la société.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 000 € pour un budget prévisionnel de 15 100 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Atelier coopératif et citoyen au titre de l'année 2023.

-5-

LA TILMA

L'association propose un hébergement individuel, social, temporaire, et un soutien pour les femmes enceintes en situation de solitude et/ou de précarité, majeures, sans distinction de nationalité, ni de religion, avec ou sans enfant.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 20 000 €, pour un budget prévisionnel de 161 000 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 7 500 € à la Tilma au titre de l'année 2023.

-6-

IRIS CINEMA

L'association exploite un fonds de commerce de cinéma et propose une offre culturelle de proximité. Elle défend la diversité de la création cinématographique, en touchant tous les publics, et en affirmant une singularité et une exigence de programmation. Elle assure l'animation et le fonctionnement du « produit » séances seniors du cinéma Iris. Les séances sont proposées aux particuliers et clubs des aînés, foyers logements et EHPAD. L'objectif est de faciliter l'accès à la culture des personnes isolées ou résidant au sein des établissements.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour une subvention de 2 500 € pour un budget prévisionnel de 355 491€.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Iris Cinéma au titre de l'année 2023.

**-7-
TI MAD**

Ti Mad est un collectif constitué de la Diaconie du Morbihan, la Pastorale des migrants, Saint Vincent de Paul, l'AFP Passerelles, Soutien ERF56 et Emmaüs (215 adhérents). Il porte un projet inter-associatif d'hébergement temporaire d'urgence pour des familles en situation de précarité.

Ce collectif a rénové et ouvert une maison ayant vocation à accueillir deux familles dans l'objectif de prévenir l'éclatement familial dû au mal/sans logement.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 000 € pour un budget prévisionnel de 31 973€.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la Ti Mad au titre de l'année 2023.

**-8-
CLEAS**

L'association « Centre de Langue et d'Actions Sociales du Morbihan » a pour but de promouvoir, soutenir et favoriser toute action d'éducation populaire et de formation permanente dans les domaines social, économique, culturel, familial, et linguistique.

En particulier, le CLEAS enseigne le français aux étrangers, en favorisant la participation aux activités de la commune, avec des fêtes de quartiers, des activités sportives et culturelles de la commune.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 7 000 € pour un budget prévisionnel de 119 865 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 7 000 €.

**-9-
ECHANGE PARTAGE ET DEUIL**

Cette association accompagne les personnes, les familles et les proches, suite à la mort d'une personne significative.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 000 € pour un budget prévisionnel de 94 000 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à Echange Partage et Deuil au titre de l'année 2023.

-10- SITALA

L'association SITALA du Faso au Burkina Faso et SITALA Lillin'ba en France travaillent à la mise en œuvre d'échanges réciproques entre jeunes burkinabé et français dans le cadre des actions d'éducation par la culture et à la citoyenneté internationale. Il s'agit d'action de coopération et non d'intervention dans le cadre humanitaire.

Ces deux associations partagent les enjeux suivants : investir sur l'éducation à la citoyenneté des jeunes par la culture est nécessaire au développement du Burkina et constitue une réelle ouverture d'esprit pour les jeunes en France.

En soutien à ces engagements, Golfe du Morbihan a signé une convention triennale permettant le versement annuel sur une période de trois années de 24K€ répartis entre la direction Culture et le service Solidarités.

Objectifs:

- Accompagner et soutenir les forces vives sociales et artistiques qui encouragent une transformation sociale en favorisant expression, partage et réflexion.
- Encourager les liens entre les deux territoires en France et au Burkina (intergénérationnels, interculturels, transculturels...).
- Renforcer les capacités de SITALA à s'inscrire comme un acteur durable de la transformation sociale dans la région des Hauts Bassin au Burkina-Faso.

Les actions menées par Sitala depuis sa création ont touché près de 20 000 enfants. L'implantation sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est solide et appréciée des élus locaux (22/34 communes ont fait appel aux interventions de Sitala).

Suite à l'étude menée par le groupe de travail groupe de travail Solidarités, il est proposé d'attribuer à l'association SITALA une subvention de 12 000 €.

-11- POLE E2S

Le Pôle ESS est une association dont les missions portent sur la promotion de l'ESS et son développement économique. A ce titre, elle souhaite créer une plateforme de centralisation des financements dédiés à l'économie sociale et solidaire. Les objectifs de cette plateforme seraient :

- Mettre en place une veille sur les financements complémentaires et autres ressources/ dispositifs de développement, de consolidation, de professionnalisation des structures de l'ESS et ainsi soutenir l'emploi.
- Proposer un panel de ressources adaptées aux structures ESS, en complément des financements publics
- Permettre aux structures de l'ESS d'organiser leur transition de modèle socio-économique
- Favoriser l'émergence de projets de plus grande ampleur pour le territoire.
- Améliorer le parcours résidentiel des structures ESS du territoire
- Valoriser l'Economie Sociale et Solidaire comme une réelle opportunité pour le territoire en renforçant sa visibilité et ses dispositifs d'accompagnements.

Le Pôle E2S sollicite GMVa pour l'attribution d'une subvention de 14 400 € pour élaborer une étude de faisabilité du projet.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail groupe de travail Solidarités, il est proposé d'attribuer au Pôle E2S une subvention de 13 000 €.

DOMAINE SPORTS ET LOISIRS : Manifestations sportives**Subventions de fonctionnement****-12-****MARATHON DE VANNES
Courses des Embruns**

Marathon de Vannes organise la 23ème édition des « Courses des Embruns », les 29 et 30 septembre 2023. 6 000 participants et près de 10 000 spectateurs, parmi les 12 plus grands marathons français. Elle mobilise 450 bénévoles et dispose du label national FFA. 6 000 coureurs sont attendus sur les différentes courses. Les organisateurs souhaitent poursuivre leur ambition développement durable avec des fontaines à eau sur tout le parcours, et des gobelets pliables. C'est le 1^{er} marathon zéro déchets de France.

L'association sollicite une subvention de 10 000 € auprès de GMVa, pour un budget prévisionnel de 267 k€, hors valorisations, qui aboutissent à un budget global de 513 k€.

La Région Bretagne est sollicitée pour 5 k€, le Département du Morbihan pour 11 k€, la Ville de Vannes pour 5 k€. En 2022, GMVA avait accordé une subvention de 10 k€.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 9 500 € pour l'organisation de l'évènement.

-13-**COURIR AURAY-VANNES
Auray-Vannes**

L'association organise le 10 septembre 2023, la 49ème édition du Semi-Marathon International Auray-Vannes (3ème semi de France), ainsi que des animations jeunes à Kercado le samedi, les 10 km d'Arradon - Vannes, les 5km Kercado Vannes, et des randonnées pédestres sur Houat et Hoëdic.

Plus de 4 000 concurrents sont attendus pour le semi-marathon, avec plus de 35 000 visiteurs, 800 bénévoles. 600 à 800 coureurs sur les 5km, 800 concurrents sur le 10km et 900 sur les randonnées.

L'association possède le Label International « IAAF Road Race Bronze » ce qui lui permet de s'inscrire au calendrier de la Fédération internationale d'athlétisme : reconnaissance qui engendre des charges importantes à l'organisation comme le contrôle antidopage, la parité des primes, un site internet bilingue, l'accueil de membres de l'IAAF. L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 30 000 €, pour un budget prévisionnel estimé à 214 400 € hors valorisations.

La Région Bretagne est sollicitée pour 25 k€, le Département du Morbihan pour 25k€ et AQTA pour 7 k€.

En 2022, GMVA avait accordé une subvention de 20 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 19 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-14-**PLOEREN ENDURANCE
24H de Ploeren**

Ploeren Endurance organise, les 2 et 3 décembre 2023, dans le cadre du Championnat de Bretagne, la 19ème édition. Cette compétition est labellisée et inscrite au calendrier des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le circuit fermé, en boucle de 1 000 mètres, est aux normes de l'IAAF, et offre aux 300 participants attendus, la possibilité de performer à allure libre (course ou marche) suivant 3 courses : les 24h, les 12h et 6h. En 2022, pertes de 2 000 €.

L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 3 000 € pour un total de dépenses estimées à 17 k€. La Commune de Ploeren est également sollicitée pour 800 €. En 2022, GMVA avait accordé une subvention de 1 500 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 € pour l'organisation de l'évènement.

**-15-
LA VANNETAISE**

La Vannetaise organise les 6, 7 et 8 octobre 2023, la 17ème édition de la plus grande course à pied féminine de Bretagne. 6500 femmes ont participé l'an dernier aux Remparts de Vannes.

Habituellement, ce sont plus de 10 000 femmes qui se réunissent sur l'ensemble du week-end au Port de Vannes. 80 % de femmes sont issues de GMVa. L'objectif est de sensibiliser au dépistage et à la prévention des cancers par une bonne hygiène de vie et par la pratique régulière du sport. Les bénéfices sont reversés à d'autres associations.

L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 10 000 € pour un budget prévisionnel de 190 230 €. Le Département du Morbihan est sollicité pour 2k€, la Ville de Vannes pour 10k€.

Le Budget prévisionnel de 2023 est de 237 k€. 2 000 € sont sollicitées auprès du département et 10 k€ auprès de la Commune.

En 2022, GMVA avait accordé 3 000 € pour l'épreuve.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 3 000 € pour l'organisation de l'évènement.

**-16-
LES PROMENEURS DE RHUYS
Championnat de Bretagne longue coat**

Les promeneurs de Rhuys ont organisé les 8ème championnats de Bretagne de longue côte à Sarzeau, sous l'égide de la FF Randonnée. 270 participants sont attendus.

Quinze clubs seront représentés sur différents parcours chronométrés : 50, 200, 400 et 1 000 mètres. Huit catégories sont concernées : minimes cadets (12-15 ans), juniors (16-17 ans), seniors (18-19 ans), master 1 à 4 (40-70 ans) et handi (déficients visuels).

L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 2 500 € pour un Budget Prévisionnel de 45 648 € (25 275 € hors valorisations). Le budget annuel de l'association représente 28 600 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 500 € pour l'organisation de l'évènement.

**-17-
TROLL ENEZ MORBIHAN
Swim'Run**

Le Troll Enez, compétition de Swimrun reconnue par la Fédération Française de Triathlon, organise sa 5ème édition le 24 septembre 2023. L'épreuve se court en binôme sur un parcours de 50kms dont, 42kms de course à pied, et 8 kms de natation. Inspirée et qualificative pour l'Otillo en Suède, l'épreuve réunit les meilleurs Swirunners aguerris. 125 équipes de 2 sont attendues, avec 3 catégories (hommes, femmes, mixte), pour un total de près de 600 personnes avec les accompagnateurs. L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 3 500 € pour un Budget prévisionnel de 40 000 €. La Région Bretagne est sollicitée pour 1 000 €, le Département du Morbihan pour 2 000 €, la ville de Vannes pour 1 500 €. Le soutien a été de 3 500 € en 2022.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 2 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-18-
CAVALIERS DU LOCH
Endurance Equestre

Les Cavaliers du Loch organisent du 1^{er} au 3 septembre 2023, son 6^{ème} Raid équestre international, avec 11 épreuves de niveau national et régional. Cet évènement permet de mettre en valeur et dynamiser la base de loisirs communautaire de l'étang de la Forêt. Près de 600 personnes sont attendues sur site, à raison de 4 personnes pour chacun des 150 chevaux, issues majoritairement du Grand Ouest. L'association sollicite auprès de GMVa une subvention 4 000 € pour un budget prévisionnel d'environ 28 600 €. Le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de 2 000 €. En 2022, GMVA avait accordé 4 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 3 800 € pour l'organisation de l'évènement.

-19-
ESTIVALE BRETONNE
Etape à Grand-Champ

L'Estivale Bretonne, course cycliste nationale élite, a lieu du 4 au 7 août 2023, avec une étape à Grand-Champ le 4 août 2023. 26 équipes de 6 coureurs sont attendus, soit 156 coureurs au total, dont 7 équipes bretonnes, avec notamment le Team Crêpes de Brocéliande BLC. Les autres équipes sont 15 françaises, 2 hollandaises et 2 belges. Les autres étapes traversent les autres départements bretons. 20 000 et 25 000 personnes sont attendues sur les 4 jours d'épreuve, avec entrée gratuite, et tous les bénéfices éventuels sont reversés à la Pierre Le Bigaut. Le budget global de l'épreuve, sur 4 jours, est de 117 000 € dont 16 000 € de valorisations.

L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 4 000 € avec un budget évalué à 25 000 € pour l'étape de Grand-Champ.

La subvention GMVa en 2022 était de 3 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 3 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-20-
TRI CONDAT HENT
Raid Endurance du Pays de Vannes

Après deux éditions annulées, le Tri Condat Hent ou Trail des balcons du Golfe du Morbihan s'est relancé en 2022. L'ancien Président Gérard Guilleron, revenu pour la 20^{ème} édition, continue avec son équipe pour l'édition qui se tiendra le 7 mai 2023. Entre 650 et 900 participants sont attendus pour l'un des plus anciens trails de Bretagne, devant 1 500 spectateurs environ.

L'association sollicite GMVA pour une subvention de 3 000 € sur un budget prévisionnel de 13 450 €. Le Département du Morbihan est sollicité à hauteur de 3 000 €, la commune de Monterblanc pour 1 000 €. GMVA avait accordé 3 000 € en 2022.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 € pour l'organisation de l'évènement.

-21-
LA TREDIONNAISE

La Trédionnaise VTT organise, le 1er octobre 2023, une manifestation comprenant une randonnée de VTT, deux circuits de randonnées pédestres et une randonnée « poussette ». Pour cette 27^{ème} édition, les organisateurs attendent 2 500 participants répartis sur les 5 courses. La course VTT, ouverte aux plus sportifs, attire une population d'amateurs licenciés, de pro et semi-professionnels du VTT et du cyclo-cross de la région. Une partie des recettes est reversée aux Virades de l'Espoir contre la mucoviscidose. L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 2 500 €, pour un budget prévisionnel estimé à 15 000 €. Le Département du Morbihan est sollicité à hauteur de 1 500 €, la commune de Trédion est sollicitée pour 500 €. La subvention de GMVA en 2022 était de 2 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

Prestations de visibilité :

-22-
COURIR MARCHER POUR DONNER
Les Marcells à Plescop

L'association « Courir, Marcher pour Donner » organise, les 21 et 22 octobre 2023, la 11^{ème} édition des « Marcells à Plescop ». L'objectif de l'association est de sensibiliser à la prévention des cancers masculins en général, d'organiser un évènement sportif afin de récolter des dons. Les organisateurs espèrent attirer plus de 2 000 participants. Cette épreuve sans chronométrage, ni classement, se déroulera sur Plescop et sur Vannes. L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 3 000 € pour un budget prévisionnel de 90 000€ de dépenses. Le Département du Morbihan est sollicité pour 2 000 €, la Région Bretagne pour 3 000 €, et la commune de Plescop pour 5 000 €. En 2022, GMVA avait accordé un soutien de 1 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-23-
UCKNEF Trampo
Championnat de France de Trampoline

Le Vannes trampoline Golfe Morbihan UCKNEF organise du 1^{er} au 3 juin 2023 les championnats de France de Trampoline et de Tumbling. 400 à 500 Compétiteurs dont tous les internationaux des équipes de France (plusieurs podiums aux différentes compétitions internationales continentales et Mondiales dont les trampolinistes en préparation Olympique) L'association sollicite auprès de GMVa une subvention de 6 000 € pour un budget prévisionnel de 115 900 € dont 57 140 € de valorisation des bénévoles et de prêt des installations. 6 000 € ont été demandés à la Région, le Département et à la Ville.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 5 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-24-

**UCKNEF Basket
Trophée du Golfe**

L'UCK NEF Basket sollicite GMVa pour son traditionnel Trophée du Golfe le 2 et 3 septembre prochains. Cette 14^{ème} édition verra s'affronter les clubs suivants : les métropolitains 92, Le Mans, Nanterre 92 et Cholet Basket. La subvention sollicitée est de 4 000 €. Le budget prévisionnel 2023 est de 57 000 € dont 27 000 € de transports et d'hébergement des équipes. Les autres aides sollicitées sont la ville de Vannes pour 9000 €, le département pour 5 000 € et la Région pour 1 500 €. En 2022 GMVA avait accordé 4 000 € pour le Trophée du Golfe.

L'UCK NEF Basket accueille également le final four masculin de national 2, les 10 et 11 juin 2023, dans la salle de Kercado à Vannes. Demi-finales et finales pour déterminer le champion de France de Nat 2 (les 4 ères équipes de la saison régulière). Le club sollicite une aide de 1 500 €, mais la règle d'une subvention maximum par an et par association s'applique dans le cas présent.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 3 800 € pour l'organisation de l'évènement.

-25-

**ES PLESCOP Tennis de Table
Breizh Olymping**

Dans le cadre des 25 ans de leur traditionnel tournoi national de tennis de table, l'ES Plescop TT organise les 10 et 11 juin 2023 une semaine du Tennis de Table avec en point d'orgue les Championnats de Bretagne toutes catégories.

Les 3 et 4 juin aura lieu le traditionnel Tournoi National qui rassemble 1000 engagements soit 46 tables sur 3 salles. Du 5 au 9 juin, une semaine du Tennis de Table avec un thème par journée (Paralympig, Ping santé, Ping jeunes, Ping compagny et Ping solidaire). Enfin, le championnat de Bretagne verra s'affronter 300 qualifiés des 4 départements bretons soit 15 titres individuels.

La subvention sollicitée est de 40 000 €, le budget prévisionnel 2023 est de 274 000 € (205 000 € hors valorisations).

Les autres aides sollicitées sont auprès de l'Etat 18 000 €, la Région 20 000 €, le Département 44 000 €, et les communes 17 000 €. Le montant de la subvention GMVa, versée en 2022 pour le seul tournoi national, a été de 5 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 20 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-26-

**ATHLE PAYS DE VANNES
Championnat de Bretagne**

L'association « Athlé Pays de Vannes » organise les 10 et 11 juin 2023, les Championnats de Bretagne d'athlétisme (cadets-juniors-espoirs-seniors), ce qui représente 1 500 athlètes de toute la Bretagne.

La subvention sollicitée auprès de GMVa est de 3 000 € pour un budget prévisionnel de 29 000 € dont 5 000 € de valorisation des bénévoles.

Le Département est sollicité à hauteur de 1 500 €. En 2022 l'aide de GMVa a été de 500 € pour un meeting inter-régional.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 € pour l'organisation de l'évènement.

-27-

COMITE DE JUDO 56
Itinéraire des Champions

Le Comité Départemental de judo accueille sur deux jours « *l'itinéraire des champions 2023* » les 30 et 31 mai 2023. En présence des membres des équipes de France de judo, le premier jour est consacré aux primaires le matin, et aux collèves l'après-midi. Le deuxième jour, l'initiation Judo aux personnes en situation de Handicap se déroulera le matin, le Grand Show se déroulera l'après-midi avec des démonstrations des judokas de l'équipe de France.

La subvention sollicitée est de 3 000 € pour un budget prévisionnel de 35 000 €, dont 2 000 € de valorisation. Les autres subventions sollicitées sont 2 000 € auprès de la Région, 10 000 € auprès de l'ANS et 5 000 € auprès du Département.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-28-

VANNES MENIMUR
Hermine League

Vannes Ménimur organise le 9 septembre 2023 l'Hermine League, tournoi Elite pour les catégories U10 et U11. Ce tournoi rassemble les équipes jeunes des clubs professionnels du grand ouest (Brest, Guingamp, Nantes rennes, Caen...) 18 équipes en tout sur une journée.

La subvention sollicitée est de 4 000 € pour un budget prévisionnel de 13 200 € dont 3 000 € de valorisation des bénévoles. Il n'y a pas d'autres subventions sollicitées.

La ville de Vannes attribue 39 000 € au club à l'année.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 € pour l'organisation de l'évènement.

-29-

GRAND-CHAMP RUGBY CLUB
Tournoi André Le Galludec

Grand-Champ Rugby-Club organise le 21 octobre 2023 son traditionnel tournoi pour les 8/15 ans de la Bretagne et des Pays de la Loire (1 500 jeunes).

La subvention sollicitée est de 2 000 € pour un budget prévisionnel de 25 000 € dont 15 000 € de valorisation des bénévoles. Le Département est sollicité à hauteur de 2 000 €. En 2022, GMVa avait accordé 1000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

Haut Niveau de Subventions / Aide au Fonctionnement :

-30-

Jules VIDOR

(Mouette Sinagote, année dériveur)

Sportif de haut niveau espoir, Jules Vidor, 15 ans, a intégré le pôle France de la Baule. Il participe sur un bateau en double 29er à un programme international en 2023 (4 eurocup Espagne France Italie et Pays-Bas), au championnat d'Europe en Suède et du monde en Angleterre).
Le budget prévisionnel pour la saison est de 15 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-31-

Clémence FRAVEL

(Mouette Sinagote, dériveur)

SHN espoir en dériveur (29er), Clémence FAVREL va intégrer le pôle espoir de Brest l'an prochain. 11^{ème} et première fille aux championnats de France 2022. En 2023, elle envisage entre-autre de participer aux championnats du Monde en Angleterre et aux championnats de France à la Rochelle.
Le budget prévisionnel en 2023 est de 10 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000€ pour l'organisation de l'évènement.

-32-

Antoine MARTIN

(Mouette Sinagote -Planche à voile)

SHN espoir en planche à voile, U19 vice-champion d'Europe en 2021, 3eme en 2022, Antoine MARTIN a intégré le pôle espoir de la Baule. Le programme de 2023 est le championnat du monde U19 à Cadix, et le championnat de France U19 à Miramas...
Le budget prévisionnel en 2023 est de 16 100 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-33-

Tom NICOLLE

(Mouette Sinagote - Planche à voile)

SHN Espoir en planche à voile, vice-champion du monde U17 en 2022, Tom NICOLLE est au pôle France de Brest. Pour 2023, il vise le top 10 mondial en U19 et le titre de champion de France. Son budget prévisionnel en 2023 est de 13 120 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement.

-34-

**Gustave CARFANTAN - Go Race TEAM
(Mouette Sinagote-Planche à voile)**

Gaspard et Octave Carfantan sont 2 jeunes véliplanchistes de la Mouette Sinagote. Gaspard a remporté tous les championnats en 2021, devenant Champion de France, d'Europe, et du Monde IQ Foil U19. Seul Gaspard a le statut SHN Relève, Octave n'est plus SHN espoir. En 2023, Gaspard vise le titre de champion du monde et d'Europe. Pour la saison, ils estiment les coûts liés à leur pratique à 36 000 €, dont 21 000 € pour Gaspard sur laquelle ils sollicitent une subvention de GMVA de 3 000 €. En 2022, GMVA avait accordé 3 000 € au projet de GoRace Team.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Sports et Loisirs du 04 mai 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 € pour l'organisation de l'évènement.

SOUTIEN AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Présentation des subventions de moins de 50 000 € en lien avec le soutien aux projets de Développement Economique, Emploi, Formation, Enseignement Supérieur et Recherche, les propositions de subventions aux association feront l'objet d'une présentation

-35-

Printemps de l'entreprise

L'association « Printemps de l'entreprise - Territoire apprenant du Pays de Vannes » a pour ambition de construire, de porter et de partager un territoire apprenant sur le Pays de Vannes en faisant la promotion des apprentissages inclusifs, par la formation tout au long de la vie, par l'acquisition des compétences actuelles et futures et en étendant l'usage des technologies numériques, avec tous les acteurs locaux et pour tous ses citoyens.

Née en juin 2018, à l'initiative du Club entreprises du PDV, et du souhait des acteurs de la « semaine du Printemps de l'entreprise » de prolonger cette semaine par des actions tout au long de l'année en y associant tous les acteurs du Pays de Vannes dans l'objectif de créer un territoire apprenant.

GMVA est sollicitée pour participer au financement des actions, de la rémunération du directeur et du chargé de projet Label Terdeskin.

Objectifs :

- Proposer un espace de rencontres, d'échange et de projets pour/par/entre les acteurs locaux sur le thème de l'apprentissage tout au long de la vie, du collaboratif et du numérique,
- Organiser des actions tout au long de l'année dans les domaines des apprentissages tout au long de la vie et de l'éducatif
- Porter des projets, réflexions, des sujets de territoire.
- Les actions portées s'appuient sur un langage commun = les objectifs de développement durable.

Les Publics visés :

- Les entreprises et les associations,
- Le système éducatif (public et privé, secondaire et supérieur),
- Le réseau des bibliothèques-médiathèques,
- Les entités publiques (collectivités et établissements publics locaux, l'Etat, les organismes de logements sociaux, les établissements publics de santé...)
- Les citoyens

L'association souhaite obtenir l'engagement de GMVA pour 3 projets (2 évènements et 1 axe création de lien).

PROJET	OBJECTIF	ENGAGEMENTS GMVA 2023	BILAN 2023	DEMANDE 2023
Axe : Evènements				
Mois du Printemps de l'Entreprise (mars)	Développer la relation jeunes/entreprises	Un partage et une communication des évènements et participation à l'organisation des webinaires métiers	BILAN 2023 : 32 rencontres organisées - 95 professionnels mobilisés - 11 établissements concernés 22 visites - 407 jeunes de 7 établissements concernés Conférence Mieux utiliser les réseaux sociaux à l'IUT - 32 participants Soirée de clôture du Green Challenge - 84 jeunes et 29 enseignants de 5 établissements concernés - 7 membres du jury impliqués - 12 projets présentés Jeu de cartes CJD - 2 ateliers - 59 lycéens concernés Conférence "Pour engager vos équipes, soignez la prise de parole inclusive" - 55 personnes présentes Atelier Banque de France sur les budgets de projets à impacts - 3 sessions organisées auprès de 30 jeunes Nouveauté : Jeu Qui et Qui ? 10 professionnels impliqués et 60 jeunes mobilisés Lundi du Mieux vivre spécial - 34 personnes présentes 8 webinaires métiers ()	6 000 €
			Un événement autour du « plaisir d'apprendre ensemble » avec une nouvelle Nuit du Droit, un lancement de Green Challenge et un souhait / nouveauté : le Grand Bazar des Savoirs	6 000 €
Axe : création de liens				
Fête des apprentissages (octobre)	Révéler et célébrer les situations multiples d'apprentissage tout au long de la vie	Un partage et une communication des évènements auprès du réseau GMVA et une volonté de mobilisation des communes	Un événement autour du « plaisir d'apprendre ensemble » avec une nouvelle Nuit du Droit, un lancement de Green Challenge et un souhait / nouveauté : le Grand Bazar des Savoirs	6 000 €
Valorisation des métiers manuels	Longtemps dévalorisées, les métiers manuels souffrent d'une image en total décalage avec la réalité, inversons la tendance sur le pays de Vannes en développant des expériences telles que l'Outil en Main	Poser les stratégies territoriales et éducatives	Continuer à travailler les webinaires métiers Œuvrer à la création d'un outil en main sur Vannes Valoriser les métiers de l'industrie	6 000,00 €
TOTAL Financement GMVA				18 000 €

Subvention demandée à GMVA : 18 000 €

Il est proposé d'attribuer à l'association « PRINTEMPS DE L'ENTREPRISE » une subvention de fonctionnement de 9000 € au titre de l'année 2023 dans le cadre des 3 projets précisés ci-dessus.

-36-
UBS

« 10 ans du bâtiment DSEG et de l'IFPS »

Contexte de la demande de subvention :

Fêter les 10 ans de l'installation de la faculté DSEG et de l'IFPS sur le campus de Tohannic.

L'objectif est de créer un évènement permettant de médiatiser la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire et de valoriser les liens entre les acteurs de ce territoire universitaire (collectivités, entreprises, associations, familles) et les formations de l'ESR.

Cet évènement se veut tourner vers l'avenir quant au développement du campus, à l'attractivité des formations et au développement de nouveaux partenariats, à l'évolution de formations pour attirer toujours plus d'étudiants.

Programme de l'évènement :

- 2 tables rondes :
 - Qu'est ce que l'ESR apporte à un territoire de ville moyenne ? (étudiant - ville- marketing territorial). En présence du Président du département, de la députée Anne Le Hénanf, le Président de GMVA, du Président du Conseil régional de Bretagne, du Président du GHBA, le Présidente de l'UBS et de 4 anciens étudiants,
 - Quels sont les projets de développement communs et respectifs de DSEFG et IFPS,? En présence du doyen du DSEG, de la directrice de l'IFPS, du vice-président des formations de l'UBS, du président de la Fondation UBS ainsi que d'un étudiant UBS et un étudiant IFPS qui ne sont pas du territoire pour un rapport d'étonnement : Si vous deviez arriver dans 10 ans, que voudriez-vous ?
- Visite du bâtiment:
 - 19h : buffet offert aux VIP
 - 19h30 : ouverture du festival
 - 20h30 : gâteau d'anniversaire

Les Publics visés :

Les élus, enseignants et étudiant anciens et actuels de l'UBS et GHBA. Ainsi que les acteurs économiques et la population du territoire.

Subvention demandée : 2 000 euros

Il est proposé d'attribuer à l'UBS une subvention de fonctionnement de 700 € au titre de l'année 2023 dans le cadre de l'organisation de l'évènement relatif aux 10 ans du bâtiment DSEG et de l'IFPS.

**-37-
E2S**

L'association E2S Pays de Vannes travaille à développer l'emploi et l'entrepreneuriat ESS, favoriser le rapprochement entre structures et promouvoir l'ESS. Le pôle s'est imposé progressivement comme un lieu ressource local et un réseau pour favoriser la coopération, la mutualisation et les innovations. Le réseau compte une cinquantaine d'adhérents.

Son objectif est de soutenir l'innovation, la création, le développement, les transitions et l'expérimentation d'activités économiques utiles au territoire, créatrices d'emplois durables et non délocalisables.

Pour chacune de ses missions, le pôle E2S élabore des projets avec ses adhérents et partenaires en réponse à leur environnement et aux besoins du territoire.

GMVA soutien le pôle E2S depuis 2018 dans le cadre d'une convention pour contribuer au développement de l'ESS.

Publics ciblés : les structures de l'ESS, les porteurs de projets de l'ESS, grand public / habitants GMVA, collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s et leurs professeurs, élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités territoriales.

Subvention demandée à GMVA : 13 000 €

Pour 2023, quatre actions sont retenues par GMVA:

ACTIONS	MISE EN OEUVRE	RESULTATS ATTENDUS	MOYENS	PROPOSITION GMVA
Accompagnements des porteurs de projets	« Cap sur l'ESS » ou « Osez entreprendre en ESS » dans les maisons France Services	- 60 porteurs GMVA accompagnés - 8 ateliers dédiés - 4 créations d'entreprises locales	8 500 € dont 2 500 € GMVA	2 500 €
Accompagnement des structures	Le pôle ESS reçoit en entretien individuel les structures de l'ESS pour des : diagnostics, conseils, orientation, accompagnements, projets expérimentaux	2 diagnostics/mois	26 000 € dont 2 500 € GMVA	- 0 €
Accompagnement thématique gouvernance (suite du projet 2022)	- Diagnostic territorial - Entretiens individuels structures - Soirée témoignages avec les acteurs économiques - Mise en place de groupe d'échanges entre pairs - 2023 : expérimentation, capitalisation et diffusion	200 structures touchées : enquête + soirée 15 structures accompagnées individuellement	16 100 € dont 4 000 € GMVA	2 000 €
« Traits d'Unions » (nouveau projet)	- Initier et faciliter des dynamiques territoriales de partenariats entre acteurs ESS et entreprises « classiques » - Consolider et structurer les partenariats existants - Fédérer autour des dynamiques territoriales de partenariat ESS entreprises - Développer une culture commune entre les acteurs ESS	- Construire 3 à 5 partenariats locaux innovants entre entreprises « traditionnelles » et structures ESS - 10 diagnostics - 20 mises en lien - Organiser 2 évènements	15 500 € dont 4 000 € GMVA	4 000 €

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 500 € au pôle ESS au titre de l'année 2023 dans le cadre de la compétence Economie/Emploi de l'agglomération selon la répartition précisée ci-après ::

Convention spécifique Développement Economique pour 2023 :

- 2 500 € Accompagnements des porteurs de projets (convention cadre)
- 2 000 € Accompagnement thématique gouvernance (suite du projet 2022)
- 4 000 € Accompagnement « Traits d'Unions » (nouveau projet)

Il est proposé d'attribuer à l'association E2S une subvention de fonctionnement de 8 500 € au titre de l'année 2023 dans le cadre des actions précitées.

-38-

Les compagnons du devoir

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France proposent plus que de simples formations : ils visent à l'épanouissement de chacun, à sa réalisation « dans et par son métier ». Cela est possible grâce aux valeurs du compagnonnage du Devoir qui sont inculquées aux jeunes formés. L'éthique compagnonnique repose sur la formule suivante : « Ni se servir ni s'asservir, mais servir ».

Pour les Compagnons du Devoir, le métier ne se limite pas à un savoir-faire : c'est une culture, un savoir-être. Un métier, c'est une histoire, des hommes, un langage, des écrits, des ouvrages laissés par les anciens. Depuis toujours, les Compagnons du Devoir prennent un engagement moral : celui de transmettre. Le Compagnon se donne pour devoir de transmettre non seulement son savoir-faire, mais aussi son savoir-être parce qu'il aspire à être plus qu'un bon ouvrier : un « homme bon ».

Contexte de la demande de subvention

Tous les ans, la Bretagne accueille des apprentis et des itinérants sur le Tour de France. L'accompagnement de ces jeunes par les compagnons installés sur le territoire permet de leur apporter une formation de qualité tout en leur faisant découvrir l'architecture, la culture et le dynamisme économique.

Cette année, le 72ème congrès national des compagnons Menuisiers et Ebénistes se déroulera sur Vannes.

Dates : du 27 au 28 mai 2023 au Palais des Arts et de la Culture à Vannes

Information :

- 650 personnes sont attendues lors de ce congrès

Subvention demandée à GMVA : 5 000 €

Budget de l'évènement : 118 800 €

Il est proposé d'attribuer à l'association « LES COMPAGNONS DU DEVOIR » une subvention de fonctionnement de 5 000 € au titre de l'année 2023 dans le cadre de l'organisation du 72ème congrès menuisiers/ébénistes à Vannes.

-39-

Ebénistes créateurs de Bretagne

L'association créée en 2004 compte 13 artisans membres fondateurs. Certains de ces ébénistes sont déjà fabricants de mobilier contemporain, d'autres souhaitent se tourner vers cette activité, en complément ou à la place de leurs travaux quotidiens (restauration de meubles, copie d'anciens, agencement...).

Depuis 2004, Les Ébénistes Créateurs de Bretagne exposent annuellement quelques 50 nouvelles créations de mobilier contemporain haut de gamme.

Chaque édition de l'exposition se présente sous un thème nouveau, nécessairement « en dehors du cadre », pour guider l'inspiration des créateurs et surprendre le public dans sa relation à l'art contemporain. Chaque année, l'association invite un ou deux invités à participer à l'exposition (verriers, fabricants de luminaires, sculpteur, tisserand, ébénistes). Depuis deux ans, la section photographie de la Chambre de métiers

d'Ille et Vilaine travaille en partenariat avec l'association. Les élèves photographes profitent de l'installation de l'exposition pour apprendre à monter des studios photos et photographier les pièces.

Date : du 21 octobre au 6 novembre 2023- Chapelle d'Arradon

Les axes d'action:

- Encourager la création régionale sur le réseau labélisé Marque Bretagne
- Augmenter le nombre d'artisans qui pratiquent la création de mobilier contemporain
- Conforter les partenariats en place Conseil Régional de Bretagne, Chambre de Métier du Morbihan, Chambre Régionale de Métier de Bretagne, Ateliers d'Arts de France, Lycée des Métiers d'Art Bertrand Du Guesclin à Auray
- Echanger entre ébénistes créateurs et travailler ensemble
- Gagner en visibilité, s'unir et se fédérer

Informations :

- 20 adhérents (5 Ille et vilaine, 4 Finistère, 3 Côte d'Armor, 3 Loire Atlantique, 4 Morbihan dont 1 à Saint Armel, 1 Seine Maritime)
- 15 à 20 artisans exposent une quarantaine de pièces inédites
- L'exposition de 2022 à Arradon a fait venir 2 345 visiteurs

Sur avis du Bureau Communautaire du 9 juin 2023, il est proposé d'attribuer à l'association « EBENISTE CREATEURS DE BRETAGNE » une subvention de fonctionnement de 1 500 € au titre de l'année 2023 dans le cadre de l'organisation du salon 2023.

Il vous est proposé :

- *De valider les subventions présentées ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

HABITAT ET LOGEMENT

SUBVENTION POUR L'AGENCE IMMOBILIERE À VOCATION SOCIALE - AMISEP

L'AMISEP a ouvert en septembre 2018 l'AIVS-56, Agence Immobilière à vocation sociale dont l'objet est l'insertion par le logement de manière pérenne. Elle associe les compétences en matière d'immobilier et de social et apporte ainsi une réponse en matière d'accès au logement et de maintien pour les ménages en situation vulnérable et sécurise les propriétaires bailleurs face au risque locatif.

L'AIVS tend à développer le parc en intermédiation locative sur le département et notamment sur Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération afin de réduire le nombre de personnes sans domicile, de fluidifier les dispositifs d'hébergement et d'offrir une alternative au logement social.

Au 1^{er} janvier 2023, l'AIVS assure la gestion d'un parc locatif de 56 logements sur le territoire, qui ont permis le relogement de 100 personnes. Il s'agit principalement de personnes isolées ou de familles monoparentales qui rencontrent des difficultés à accéder au logement.

L'AMISEP sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 10 000 € pour l'année 2023 afin de mener à bien ses missions de prospection et de captation des logements, de gestion locative de proximité et d'accompagnement social des ménages.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer une subvention à l'AMISEP de 10 000 € au titre de l'année 2023 ;*
- *autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMELE
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

AMENAGEMENT - URBANISME

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE THEIX

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune de Theix-Noyalou nous a transmis pour avis son projet de modification du PLU de Theix le 30 mars 2023. Par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021, le Bureau a reçu délégation pour émettre cet avis.

Après analyse, il apparaît que les objectifs de la modification envisagée sont compatibles les politiques communautaires traduites notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Plan de Déplacement Urbain.

Il est toutefois à noter une petite incohérence dans la notice de présentation, entre la surface du projet d'aménagement de 4,8 ha et l'ensemble du secteur d'OAP Brestivan - le Petit Plaisance qui est plus vaste. Ce point mériterait d'être corrigé pour une meilleure lisibilité.

Pour mémoire, afin de garantir une instruction efficiente des actes ADS, un exemplaire du PLU modifié (format PDF et SIG respectant les standards CNIG) devra être transmis dans les meilleurs délais dès son approbation.

Il vous est proposé :

- *d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU de Theix ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 2 juin 2023 s'est réuni le 9 juin 2023, à 9h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVÉRY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE à son départ

Ont été représentés :

- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente a été représentée par Christophe BROHAN

Ont été excusés :

- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC

Ont été absents :

- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 09 JUIN 2023

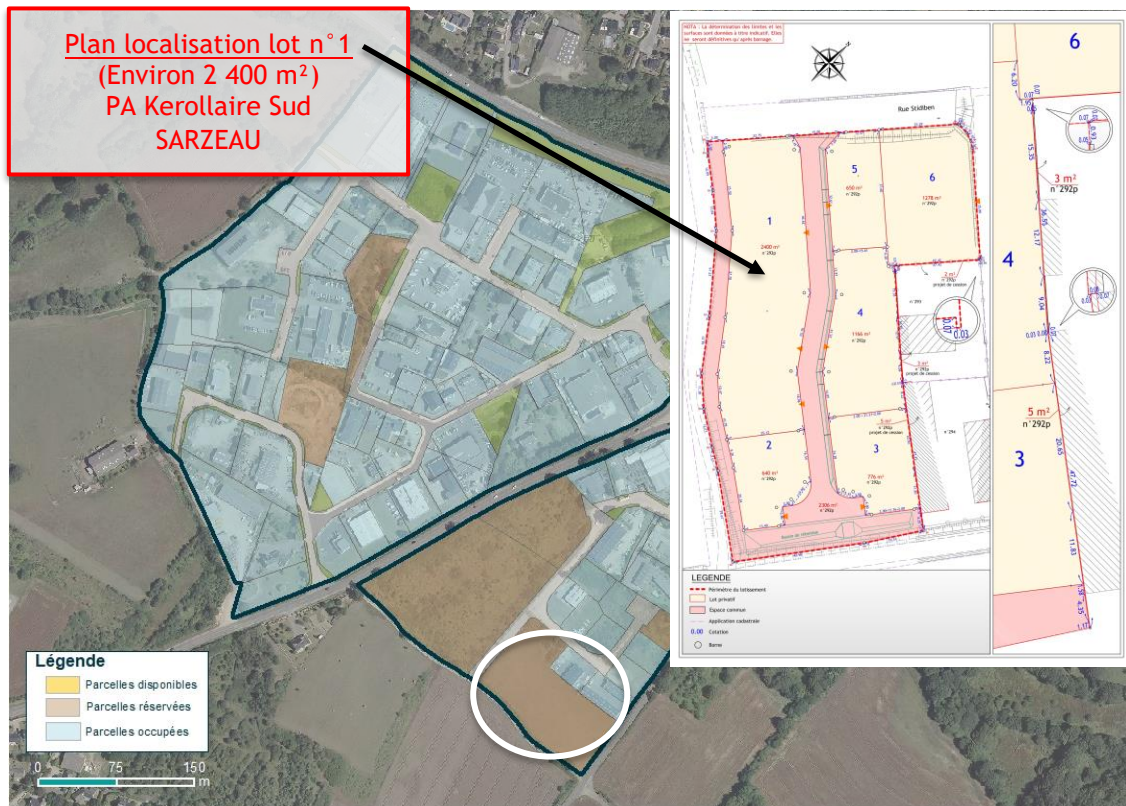
DIRECTION ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION

**SARZEAU / KEROLLAIRE SUD
CESSION D'UN TERRAIN A LA SA POSTE IMMO**

Monsieur NICOLAS, directeur régionale ouest de la SA POSTE IMMO, sollicite l'acquisition du lot n°1 cadastré XD466 situé sur le Parc d'Activités de Kerollaire Sud à Sarzeau au prix de 60€ HT/m².

Ce terrain, d'une surface totale de l'ordre de 2 400 m², permettrait ainsi l'édification d'un bâtiment d'environ 489 m².

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 60€ HT/m² majoré d'une TVA de 12€/m², conformément à l'avis du Domaine ci-annexé en date 25 avril 2023.



Il vous est proposé de :

- *décider de céder à la SA POSTE IMMO, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, le lot n°1 d'une surface d'environ 2 400 m² à prélever sur la parcelle cadastrée XD466 situé sur le Parc d'Activités de Kerollaire Sud à Sarzeau ;*
- *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 60€ HT/m² majoré d'une TVA à 12€/m²;*
- *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
- *décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision, soit avant le 09 décembre 2024. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7302 - SD



Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan
Pôle d'évaluation domaniale
35 Boulevard de la Paix
BP 510
56019 VANNES CEDEX
Courriel : ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 28/04/2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Morbihan

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Stéphane MOELLO
téléphone : 02 97 01 51 54
courriel : stephane.moello@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 12085098
Réf. OSE : 2023_56240-26826

Monsieur le Président
CA GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Emprise de 24a 00ca dans une parcelle cadastrée XD 292 d'une contenance totale de 92a 24ca.

Adresse du bien :

Zone d'activités de Kerollaire Sud, 56370 SARZEAU

Valeur :

146.500 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

CA GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

affaire suivie par : Corinne LE VIGOUROUX, gestionnaire des interventions foncières

courriel : C.levigouroux@gmvagglo.bzh

Tél : 02 97 68 14 24

2 - DATES

de consultation :	05/04/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	05/04/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un terrain à bâtir en zone d'activités économiques.

Prix négocié à hauteur de 60 € HT / m²

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Sarzeau est une commune française située dans le département du Morbihan, au sud de la région Bretagne. Elle se trouve sur la presqu'île de Rhuys, entre le golfe du Morbihan et l'océan Atlantique.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien est situé au Parc d'Activités de Kerollaire Sud, avec accès par la route de Saint-Jacques puis la rue Stibiden. Parcelle viabilisée.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
SARZEAU	XD 292p (future XD 466)	Zone d'activités de Kerollaire Sud	2.400 m ²	Herbe

4.4. Descriptif

Une emprise sous herbe.



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

CA GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

5.2. Conditions d'occupation

Evaluation libre d'occupation

6 - URBANISME

Règles actuelles



Parcelle XD 0292

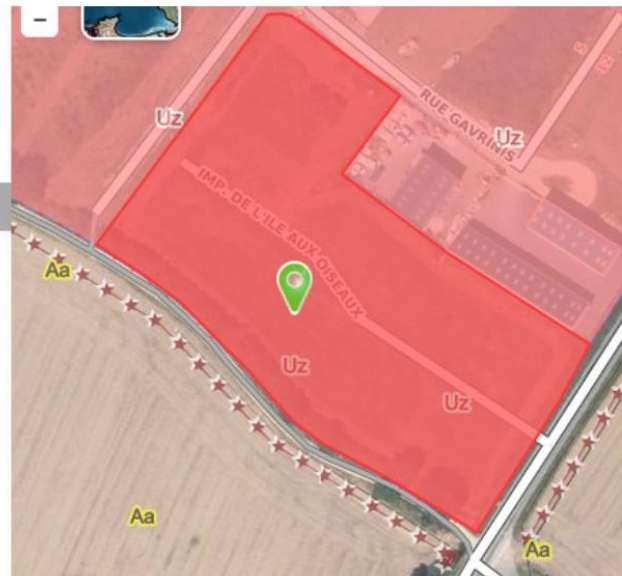
[Fiche détaillée à la parcelle](#)

[Afficher la page territoire](#)

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SARZEAU, dont la dernière procédure a été approuvée le **25/09/2017**.

-  DPU renforcé sur les zones Uz, Uzc et 2AUz, économiques et commerciales
-  Zone classée Uz, Zone urbaine, secteur d'activités et installations susceptibles de comporter des nuisances incompatibles avec l'habitat



7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

→ Recherche de cessions de terrains en parc d'activités de Kerollaire :

Biens non bâtis – Valeur vénale								
N°	Ref. Cadastrales	Urbanisme	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Observations
1	XD 302	Uz	LE MISQUERIAN SARZEAU	28/09/2021	992	100 000,00 €	100,81 €	Terrain à bâtir
2	XD 298	Uz	LE MISQUERIAN SARZEAU	11/06/2021	995	75 620,00 €	76,00 €	Terrain à bâtir
3	XD 297	Uz	Rue Gavrinis SARZEAU	10/02/2021	1002	50 500,00 €	50,40 €	Terrain à bâtir
4	XD 432	Uz	RUE STIBIDENN SARZEAU	28/10/2020	447	61 000,00 €	136,47 €	Terrain à bâtir
5	XD 295	Uz	LE MISQUERIAN SARZEAU	30/09/2020	1043	84 000,00 €	80,54 €	Terrain à bâtir
6	XD 300	Uz	LE MISQUERIAN SARZEAU	11/09/2019	969	55 000,00 €	56,76 €	Terrain à bâtir
7	XD 296	Uz	LE MISQUERIAN SARZEAU	24/07/2019	1012	72 000,00 €	71,15 €	Terrain à bâtir
8	XD 298 299	Uz	LE MISQUERIAN SARZEAU	23/07/2019	1991	138 000,00 €	69,31 €	Terrain à bâtir
9	XD 412	Uz	CLOS TRIHORNE SARZEAU	18/12/2018	2666	95 976,00 €	36,00 €	Terrain à bâtir
10	XD 415	Uz	CLOS TRIHORNE SARZEAU	18/12/2018	863	39 246,00 €	45,48 €	Sols
11	XD 49	Uz	CLOS TRIHORNE SARZEAU	12/07/2018	355	17 395,00 €	49,00 €	Terrain à bâtir
12	XD 31	Uz	CLOS TRIHORNE SARZEAU	30/06/2018	2760	110 400,00 €	40,00 €	Terrain à bâtir
							moyenne /m ²	67,66 €
							dominant /m ²	63,04 €

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'étude de marché permet d'observer une valeur moyenne de 67,66 € / m² et une valeur dominante de 63,04 € / m², dans une fourchette très hétérogène, variant de 36 € / m² à 136,47 € / m² sur 3 années.

(Au regard des termes de comparaison, en excluant le terme n°4 hors marché, la valeur moyenne s'élève à de 61,40 € / m² et la valeur dominante à 56,76 € / m²).

Le service propose de retenir une valeur de **61 € / m²** pour tenir compte de la superficie à céder plus importante que celle des termes les plus récents, soit pour 2.400 m² :

$$2.400 \text{ m}^2 \times 61 \text{ € / m}^2 = 146.400 \text{ € arrondie à } \mathbf{146.500 \text{ €}}$$

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **146.500 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de **10 %** portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à **132.000 €** (arrondi).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de **12** mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Moëlle', is written over a faint circular stamp.

Stéphane Moëlle
Inspecteur des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230609-230609_DEC12-AU